

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 12 Décembre 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine Guyot, 1ère Vice-Présidente.

Date convocation : 06 Décembre 2023. **Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, **Excusés :** AUGER Catherine, COLAS David (pouvoir à Vincent M.), DAGUIN Gérard (pouvoir à Lemoine F.), JOACHIM Mélanie, LEROY Anne, MAZOIRE Guy (pouvoir à Venuat É.), MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), ROY Régine (pouvoir à Martin M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Gateau M.), SIMONNET Pascale, VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Barbier D.), **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, **Secrétaire de séance :** SCHWARZ François **En exercice :** 44. **Présents :** 29. **Votants :** 36

25. Développement économique : Vente du bâtiment 15 rue de la Loge à MCTA

L'entreprise MCTA, située à Champvert, s'est rapprochée de la Communauté de Communes pour se porter acquéreuse d'une partie des bâtiments situés 15 rue de la Loge à Saint Léger des Vignes et propriété de la collectivité.

L'enjeu de cette démarche est la pérennité de l'entreprise, le local dans lequel ils exercent actuellement a été très fortement impacté par les intempéries de juillet (grêle) et celles actuelles (infiltrations). Locataires, et devant des difficultés relationnelles avec leur propriétaire, leur bail prend fin au 31 décembre 2023.

Il est proposé la cession, en l'état, de 300 m² de bureaux et 1 200 m² d'ateliers.

Les Domaines ont rendu un avis sur la valeur vénale du bien en date du 18 octobre 2023. L'estimation s'élève à 63 000 €.

L'entreprise prendrait également en charge, pour moitié, les travaux de raccordement électrique du site, pour séparer les différents bâtiments. Coût prévisionnel : 9 732,27 € TTC.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **De consentir** la vente des bâtiments décrits ci-dessus à l'entreprise MCTA au prix des Domaines ;
- **De valider** la prise en charge, pour moitié, des travaux de raccordements par l'entreprise MCTA ;
- **D'autoriser** la Présidente à signer tout document se référant à cette vente.6

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 12 Décembre 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 14/12/2023
Et de la publication le 14/12/2023

La Présidente

La Présidente,

R. ROY